

Le magazine de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Planète Exil

Une protection
particulière pour les
plus vulnérables

Page 7

La protection des
personnes bénéficiant
du statut S menacée

Page 12



Étude: des auditions
difficiles pour les
personnes queer

Page 16

Actuellement en route:
« Tour de Suisse de
l'humanité »

Page 18



Particulièrement vulnérables !

Le focus
Page 5

N° 114, août 2026



ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS



Chères lectrices, chers lecteurs,

Toutes les personnes requérantes d'asile sont vulnérables. Elles ont connu des expériences traumatisantes de guerre, de violence ou d'exil. Elles ont tout laissé derrière elles et se retrouvent dans un pays totalement étranger, face à des conditions de vie généralement difficiles. Toutes ont besoin de notre protection.

Et certaines encore plus que d'autres. Ainsi des enfants, qui représentaient l'an dernier environ 40 % des personnes requérantes d'asile en Suisse. Notre Constitution et la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant leur accordent des droits particuliers. Pourtant, en pratique, les droits et le bien-être des enfants réfugié-e-s sont encore trop peu pris en compte, notamment au niveau de l'hébergement ou de leur intégration sociale.

Les femmes réfugiées, les personnes LGBTQI+, les victimes de la traite des êtres humains ou de torture, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, celles souffrant de pathologies lourdes ou les victimes de mutilations génitales sont considérées comme vulnérables. Les difficultés particulières qu'elles rencontrent au cours de la procédure d'asile sont un frein à leur participation et à leur intégration. C'est pourquoi ces personnes ont besoin de protection et de mesures de soutien adaptées à leur situation personnelle.

Découvrez dans ce numéro combien il est important de considérer les besoins et les droits de chaque personne réfugiée. Tenir compte des vulnérabilités rend la protection plus équitable pour toutes et tous.

Ma phrase préférée du magazine :

« Je peux aussi rire à nouveau. » (p. 22)

Cordialement,

Konstanze Burkard

Responsable Communication et Recherche de fonds de l'OSAR

Le Symposium sur l'asile 2027, un regard vers l'avenir

Le 10^e Symposium sur l'asile se déroulera le 13 mai 2027 à Berne. L'édition anniversaire sera résolument tournée vers l'avenir. À quoi pourrait ressembler un système d'asile conçu de manière cohérente et sur le long terme? Quelles sont les évolutions qui marqueront la protection des personnes réfugiées et quelles réponses peuvent être apportées dès aujourd'hui?

Le Symposium s'articulera autour d'un laboratoire du futur où des spécialistes de la pratique, de la politique, des sciences et de la société civile réfléchiront ensemble à de nouvelles perspectives et idées pour un système d'asile basé sur les droits humains.

L'OSAR organise le Symposium en collaboration avec le bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein et, pour la première fois, le Forum des réfugiés (anciennement Parlement des réfugiés).



Plus d'informations :

➔ www.osar.ch/symposium-asile



La Suisse a dit « non » à la xénophobie, et ensuite?

En rejetant l'initiative du chaos de l'UDC, l'électorat a préféré la collaboration avec l'Europe et la protection des personnes en exil plutôt que la politique du bouc émissaire. Le résultat de la votation a été un grand soulagement pour nombre de personnes concernées. Toutefois, la campagne a également révélé combien l'insécurité et les accusations simplistes continuaient de s'inviter dans les débats sur la migration et l'asile.

Ensemble, nous avons réussi à stopper l'initiative du chaos aux urnes, mais les débats se poursuivent. Malgré ce résultat sans équivoque, 58 interventions parlementaires portant sur les thèmes de l'asile et de la migration ont déjà été déposées au Parlement au cours de la session d'été, dont beaucoup réclament un durcissement supplémentaire des mesures. Et l'UDC prépare un nouveau projet xénophobe, l'initiative pour la protection des frontières.

Il est donc d'autant plus important de disposer d'informations objectives, de mener des débats sur les faits et d'apporter des solutions concrètes pour relever les défis dans le domaine de l'asile. L'OSAR est déterminée à se mobiliser encore et toujours en faveur de la protection des personnes réfugiées.



Plus d'informations :

➔ osar.ch/publications

IMPRESSUM

Édition Planète Exil : Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Weyermannstrasse 10, Case postale, 3001 Berne **Tél. :** 031 370 75 75
Courriel : info@osar.ch **Site web :** www.osar.ch **Tirage de ce numéro :** 5050
Rédaction : Barbara Graf Mousa (responsable), Gerd Berki, Konstanze Burkard, DIMA, Remo Gubler, Jonas Hänggi, Alona Horodenets, Nina Hösli, Karin Mathys, Claudia Meier, Esther Müller, Jacqueline Schär, Adrian Schuster, Andreas Schuler, Lucia Della Torre, Louis Zimmann, Vera Ziswiler **Traductions :** alingui **Mise en page :** Acadabra – Baptiste Babey
Concept : Studio Edit GmbH, Katharina Rilling, Peter Kruppa
Impression : rubmedia AG, Köniz

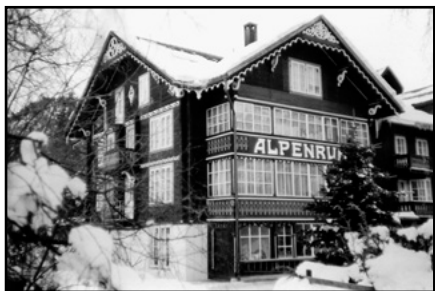
Le magazine *Planète Exil* de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donateurs et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à cinq francs, est inclus dans leur don.



Votre don entre de bonnes mains.

Dons
IBAN: CH92 0900 0000 3000 1085 7
TWINT :





L'hôtel « Alpenruhe » : peu idyllique, mais un foyer pour des personnes réfugiées particulièrement vulnérables.

1947: une longue lutte pour l'asile permanent

Selon Paul Vogt, le pasteur des personnes réfugiées et directeur de l'OSAR à l'époque, les 220 000 francs investis dans l'achat de l'hôtel « Alpenruhe » à Saanen près de Gstaad ne sont pas perdus, mais « investis dans la banque du Bon Dieu ». L'OSAR avait ouvert l'établissement en juillet 1947 pour offrir un toit et, souvent, un dernier refuge à une quarantaine de personnes réfugiées. Le 7 mars 1947, le Conseil fédéral leur avait accordé l'asile permanent les autorisant ainsi à séjourner définitivement en Suisse. Ce statut s'appelait « asile permanent ». L'OSAR s'est longtemps battue bec et ongles pour que les personnes vulnérables ne soient plus contraintes de poursuivre leur exil. Finalement, les personnes âgées, fragiles ou malades et les enfants de moins de 16 ans ont bénéficié d'une exception au principe de transit en vigueur jusqu'en 1950, notamment grâce à une décision commune de toutes les œuvres d'entraide de l'OSAR de cofinancer l'asile permanent. Le 15 décembre 1950, toutes les personnes, même sans ressources, qui avaient trouvé refuge en Suisse avant la fin de la guerre ont pu rester dans le pays.

Aujourd'hui, les personnes réfugiées vulnérables bénéficient également d'une protection particulière au niveau international, mais leurs droits doivent encore trop souvent être revendiqués et défendus.

→ Voir le focus, pages 5 à 11

Esther Müller

Historienne et journaliste RP



PHILOSOPHIE

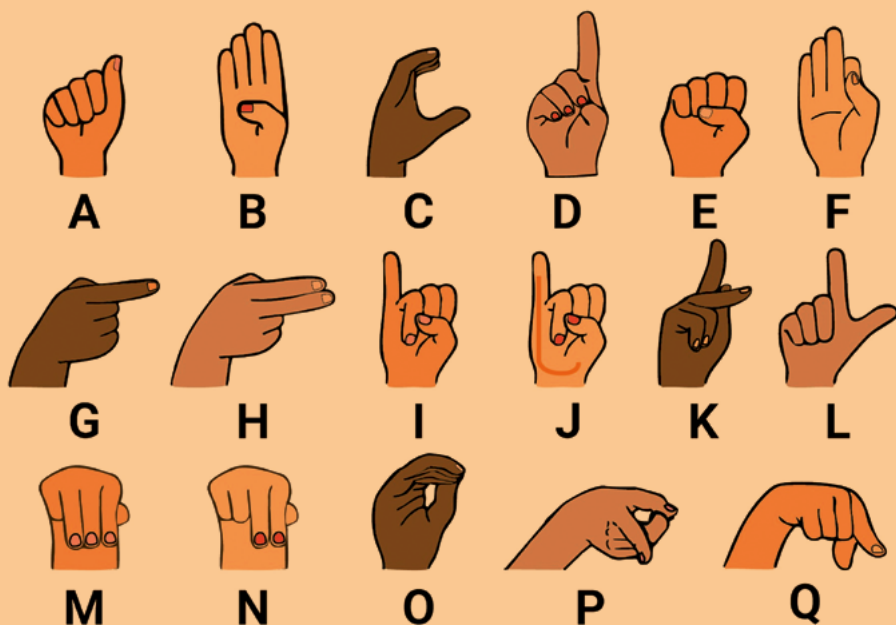
De l'égalité inégale

Si le principe universel d'égalité sous-tend l'égalité de traitement, les philosophes ont depuis longtemps une opinion plus nuancée. Pour Aristote, par exemple, « la plus grande injustice est de traiter de manière égale les choses inégales ». Il pensait donc que l'égalité n'induit pas nécessairement de traiter toutes les personnes de la même manière.

Sa conception se vérifie aujourd'hui s'agissant des personnes vulnérables. En effet, s'obstiner à prôner l'égalité en occultant leur situation particulière serait une erreur. La priorité consiste plutôt à leur offrir la protection spécifique et l'aide dont elles ont besoin. Ce type d'inégalité de traitement ne traduit pas un manque d'égalité, mais exprime au contraire la mise en pratique de cette dernière. Pour le comprendre, nul besoin de maîtriser la morale aristotélicienne. Il suffit de faire preuve de bon sens en matière d'égalité.

Andreas Schuler

Philosophe, historien et rédacteur



FOCUS

Particulièrement vulnérables !



Malheureusement, l'alphabet en langue des signes française n'est pas disponible sous forme d'image.

Vous trouverez ici plus d'informations à ce sujet : [7 bit.ly/langue-des-signes](https://bit.ly/langue-des-signes)

Qui sont les personnes relevant du domaine de l'asile qui ont besoin d'une protection particulière ?

Sans vouloir dresser de catégories fixes et déterminées, nous observons que les groupes suivants sont généralement considérés comme vulnérables par la législation européenne :

Les requérant-e-s d'asile mineur-e-s accompagné-e-s et non accompagné-e-s (RMNA)



Les femmes seules ou accompagnées



Les personnes LGBTQI+



Les victimes de la traite des êtres humains



Les familles

Les personnes handicapées



Les personnes âgées



Les victimes de torture



FOCUS

Les personnes avec des problèmes graves de santé physique ou psychique



Les victimes de mutilation génitale



Ces groupes ne constituent pas une liste exhaustive.



Plus d'informations :
➔ osar.ch/droits-particuliers

Quand la procédure va trop vite pour les plus vulnérables

Toute personne requérante d'asile est vulnérable. Mais certaines le sont plus que d'autres et elles ont besoin de protections spécifiques au regard de leur situation. Or, les réformes en cours, d'un projet de procédure préliminaire au durcissement des voies de régularisation, risquent de laisser les plus vulnérables au bord du chemin.



CLAUDIA MEIER,
RESPONSABLE DU
DÉPARTEMENT PROTECTION



LUCIA DELLA TORRE,
JURISTE OSAR

FOCUS

Dans un arrêt célèbre, mais un peu oublié, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) stipule que toutes les personnes requérantes d'asile sont vulnérables du fait des événements traumatiques à l'origine de leur exil, du parcours qu'elles ont affronté et de leur précarité dans les pays où elles demandent une protection.

Au sein de ce groupe très large, certaines personnes sont toutefois plus vulnérables que d'autres. Les unes, en situation de handicap par exemple, présentent des besoins particuliers en matière d'accueil, tandis que d'autres ont des besoins spécifiques lors des auditions. Pour les enfants, notamment, il est très difficile de raconter leur exil de façon crédible. Des précautions particulières doivent donc être prises pour que les enfants se sentent à l'aise lors des auditions. D'autres encore présentent des besoins à la fois lors des auditions et de l'accueil, comme les personnes traumatisées par la torture ou les femmes enceintes.

Il n'existe pas de définition univoque de la vulnérabilité. Dire qu'une personne requérante d'asile a des besoins particuliers ne signifie pas qu'elle est faible, fragile ou sans espoir.

47 %

*des personnes
relevant du domaine
de l'asile sont des
personnes de sexe
féminin.*

40 %

*des demandes
d'asile en Suisse
sont déposées par
des enfants.*

87 %

*des jeunes arrivé-e-s
en Suisse à l'âge
de 16 ou 17 ans
ont commencé
une formation
ou l'avaient déjà
terminée cinq ans
plus tard.*

Source : faits-asile.ch



Il convient de s'affranchir de toute approche paternaliste, en s'efforçant d'adapter les procédures d'asile et les modalités d'accueil aux situations de celles et ceux qui nécessitent un accompagnement spécifique.

L'accélération fait obstacle à un soutien adapté

Depuis 2019, la procédure d'asile suisse s'est nettement accélérée et depuis la même date, sauf exceptions, toute personne qui dépose une demande d'asile doit séjourner dans un centre fédéral pendant toute la durée de sa procédure. Ces évolutions, dictées par la volonté de rendre une décision dans les meilleurs délais, ont également eu pour effet de reléguer au second plan, dans bien des cas, les besoins

particuliers des personnes vulnérables. Même si la loi prévoit une protection spécifique pour certains groupes, sa mise en œuvre demande du temps, car les vulnérabilités sont souvent liées à des sujets tabous. Certaines, comme les troubles psychiques ou le fait d'avoir été victime de traite des êtres humains ou d'abus sexuels, ne sont pas aisément décelables. Toute accélération de la procédure accroît donc le risque que des personnes passent entre les mailles du filet. Les grands centres d'hébergement collectif, bruyants, surpeuplés, aux horaires réglementés, ne permettent pas toujours aux personnes traumatisées de se sentir protégées et en sécurité.

Or, les réformes actuellement en discussion diminuent encore les garanties qui permettent



Les auditions sont souvent très éprouvantes pour les personnes particulièrement vulnérables dans le cadre de la procédure d'asile.

par une demande de cas de rigueur après cinq ans en Suisse. Les conditions exigées relatives à un revenu stable et à l'indépendance vis-à-vis de l'aide sociale sont particulièrement difficiles à remplir pour les familles monoparentales à revenu unique, souvent des femmes seules avec enfants à charge. La question se pose avec une acuité nouvelle dans le contexte de l'évolution du statut S. En effet, parmi les personnes réfugiées d'Ukraine, la majorité sont des femmes avec enfants, limitées dans leur capacité de travailler sans aucune faute de leur part.

« Toute accélération de la procédure accroît donc le risque que des personnes passent entre les mailles du filet. »

aux personnes de faire valoir leurs droits. Dans le cadre de la Stratégie en matière d'asile 2027, une procédure préliminaire, destinée à déterminer qui peut accéder à la procédure d'asile proprement dite, est en cours d'examen. Au-delà du changement de paradigme qu'elle représenterait, elle risque de fermer l'accès à la procédure aux personnes dont les vulnérabilités ne sont pas immédiatement décelables (par exemple des troubles psychiques ou cognitifs ou des traumatismes liés à des violences passées).

Les changements prévus aggravent le problème

En aval de la procédure, la même logique pénalise les personnes vulnérables qui cherchent à stabiliser leur situation en Suisse, par exemple

Les vulnérabilités, dans leurs multiples facettes, traversent en filigrane toute la procédure d'asile, de l'arrivée dans les centres fédéraux à l'inclusion dans la société. Prendre en charge les besoins spécifiques n'est pas une option. C'est la seule façon de donner à toutes les personnes requérantes d'asile les mêmes chances de faire partie de la société dans leur pays d'accueil.

Pour en savoir plus, consultez notre prise de position « Standards minimaux pour l'hébergement des personnes requérantes d'asile » :

➤ osar.ch/hebergement-vulnerabilite



Priorité au bien-être des enfants

Du fait de leur vulnérabilité, les enfants qui ont fui leur pays ont un besoin de protection particulier. Leur bien-être et leur épanouissement doivent prévaloir lors de la procédure d'asile, de leur hébergement et de leur intégration. Interview de notre responsable Communication, Konstanze Burkard, avec Nina Hössli, directrice des programmes suisses et membre de la direction chez Save the Children.

INTERVIEW : KONSTANZE BURKARD, RESPONSABLE COMMUNICATION ET RECHERCHE DE FONDS DE L'OSAR

Quelles conséquences les expériences de l'exil peuvent-elles avoir sur les enfants ?

Les enfants perdent leur environnement familial, leurs repères quotidiens ou subissent la violence, la séparation ou le décès de parents proches. Ce parcours les marquera différemment en fonction de leur situation personnelle et de l'aide dont ils disposent. C'est pourquoi les enfants ont besoin de personnes de référence fiables, de conditions de logement adaptées à leur âge, de possibilités de jouer et d'un accès rapide à la formation, à la participation sociale et à un soutien adéquat.

Quelles sont les difficultés particulières pour les enfants en exil sans famille, c'est-à-dire les personnes mineures non accompagnées ?

Beaucoup ont vécu la violence, la perte, et se font du souci pour leurs parents. À cela s'ajoutent les difficultés habituelles de l'adolescence, comme la recherche d'identité, l'orientation professionnelle et l'intégration sociale. Les enfants ont besoin d'un encadrement de confiance, de structures d'accueil encourageantes et d'un soutien psychologique. Ils doivent aussi pouvoir organiser leur quotidien et bénéficier d'offres de formation et d'apprentissage suffisantes.

Quels sont les droits des enfants visant à les protéger des conséquences graves de l'exil ?

La Convention relative aux droits de l'enfant concerne chaque enfant, indépendamment

de son origine ou de son statut de séjour. L'exil ne doit pas priver les enfants de leurs droits. La Convention relative aux droits de l'enfant leur garantit une protection, une formation, l'accès aux soins de santé et la participation. Le bien-être de l'enfant doit absolument prévaloir dans toutes les décisions et ses droits doivent aussi être respectés dans le système de l'asile suisse.

Pour lire l'interview en version longue :

➔ osar.ch/interview-droits-d-enfants

À ce sujet, consultez notre prise de position :

➔ osar.ch/droits-d-enfants



Depuis 2019, **Nina Hössli** est directrice des programmes suisses chez Save the Children.

Depuis 2025, elle fait partie de la direction de Save the Children. Elle est en outre co-présidente du Réseau suisse des droits de l'enfant depuis 2026. Nina Hössli a étudié la sociologie, la psychologie et les sciences des religions. Elle a également suivi un CAS en Civilian Peacebuilding et un CAS en gestion des ONG et coopération.

Soutenir les plus vulnérables

Les vulnérabilités des personnes réfugiées sont souvent difficiles à identifier, pourtant elles affectent l'ensemble de leur procédure d'asile. C'est pourquoi les personnes requérantes d'asile vulnérables ont particulièrement besoin d'être protégées.



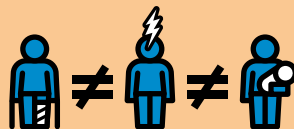
1

Respect absolu des droits de l'enfant

Les droits particuliers des enfants sont protégés par notre Constitution et le droit international. Par conséquent, le bien-être des enfants en exil doit aussi être la priorité dans le domaine de l'asile.

Des vulnérabilités diverses
Parfois difficile à déceler au moment de l'accueil, la vulnérabilité d'une personne requérante d'asile peut être déterminante lors de son audition. C'est pourquoi les personnes réfugiées vulnérables ont particulièrement besoin d'être soutenues.

2



3

Le danger de l'exil

Les personnes en exil sont particulièrement exposées, car leur situation de vulnérabilité et leur détresse sont souvent exploitées sans scrupules. Un lieu sûr, une protection et un soutien leur permettront de surmonter les traumatismes vécus.



4



Surmonter les obstacles à l'intégration

Pour surmonter les obstacles particuliers qui jalonnent souvent leur intégration et leur participation, les personnes vulnérables ont besoin d'un environnement ouvert et adapté à leur situation.

5

Une inclusion enrichissante

En aidant les personnes en quête de protection à stabiliser leur situation, notre société en ressortira plus riche, car elle pourra compter sur leurs compétences et leurs potentiels uniques.





STATUT S

Les personnes d'Ukraine déplacées par la guerre ont besoin de perspectives d'avenir

Depuis cinq ans, la guerre sévit en Ukraine et la fin de ce conflit, qui a provoqué le plus grand flux migratoire en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, ne semble pas se dessiner. En 2027, cela fera cinq ans que près de 50 000 personnes réfugiées d'Ukraine habitent en Suisse. Comment vont-elles et quelles sont leurs perspectives d'avenir ?

PAR KONSTANZE BURKARD, RESPONSABLE COMMUNICATION ET RECHERCHE DE FONDS DE L'OSAR

En 2022, les portes étaient grandes ouvertes aux personnes réfugiées d'Ukraine; aujourd'hui, beaucoup d'entre elles vivent dans une grande incertitude quant à l'avenir de leur protection.

« Les personnes déplacées par la guerre ont désormais besoin de stabilité et de perspectives fiables. »

Tout a commencé le 24 février 2022 lorsque la Russie a envahi et bombardé l'Ukraine. En quelques semaines, des millions de personnes ont fui pour rejoindre l'ouest du pays et l'espace Schengen. Des dizaines de milliers sont arrivées en Suisse. Le Conseil fédéral a alors activé pour la première fois le statut de protection S. Les nombreuses personnes déplacées par la guerre ont ainsi été accueillies sans traverser la procédure d'asile.

Il y a cinq ans, personne n'imaginait une guerre aussi longue. Près de la moitié des personnes réfugiées actives ont trouvé un emploi dans les trois ans. Des milliers d'enfants d'Ukraine vont à l'école et ont appris une des langues nationales. Mais l'incertitude subsiste, car l'octroi du permis B, l'autorisation de séjour régulière, possible après cinq ans, est lié au statut S qui, lui, doit être confirmé chaque année. S'il est levé, l'autorisation de séjour n'est pas octroyée.

Perspectives de séjour avec demande pour cas de rigueur

L'avenir du statut S après presque cinq années de guerre est actuellement à l'agenda des politiques, des autorités et des organisations spécialisées. L'OSAR occupe un rôle de conseil au sein d'un groupe d'accompagnement et a participé à une consultation de la Confédération sur les perspectives des personnes réfugiées, concluant que le statut S devait être maintenu jusqu'à la fin de la guerre. De plus, les personnes

déplacées par la guerre ont désormais besoin de stabilité et de perspectives fiables. Les personnes remplissant les conditions fixées doivent pouvoir obtenir une autorisation de séjour pour cas de rigueur indépendante du statut S. Les cantons doivent examiner les demandes conformément au droit, faire preuve de bienveillance et tenir compte notamment du profil des personnes vulnérables, c'est-à-dire les mères seules avec leurs enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap.

Il faut déterminer si les cantons et les communes doivent opter pour le versement d'une aide sociale ordinaire ou d'une aide sociale (réduite) en matière d'asile, qui ne sont pas prévues par la loi dans le cas du permis B. Les montants peuvent varier jusqu'à 70 % entre les cantons. Les aides et chances seraient donc très inégales pour les personnes d'Ukraine. Or, chaque personne déplacée par la guerre doit bénéficier d'une sécurité de planification, d'une égalité des droits et d'une protection efficace. Toutes ont droit à des perspectives d'avenir, à une sécurité durable et à la dignité.



Plus d'informations :
➔ osar.ch/statut-s

Aucune zone sûre

Le 2 juillet 2026, Kiev a connu une « nuit d'horreur » où le pays a été la cible de presque 500 drones et 74 missiles russes. À l'automne 2025, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a divisé l'Ukraine en zones sûres et dangereuses, mais l'OSAR juge cette distinction impossible.

PAR ADRIAN SCHUSTER, EXPERT DE L'ANALYSE-PAYS DE L'OSAR

La guerre d'agression par la Russie a bouleversé la vie de la population, désormais dans l'insécurité permanente. Le travail, les écoles, les hôpitaux et le sommeil sont rythmés par les alertes aériennes, les tirs de missile et les attaques de drone. Si la situation est particulièrement dangereuse sur le front, les villes éloignées, cibles des attaques à longue portée, ne sont pas épargnées. Selon l'Armed Conflict Location and Event Data (ACLED), qui collecte et analyse des données sur les conflits, la sécurité est compromise dans de larges zones du territoire.

Beaucoup de gens vivent dans des conditions précaires : des enfants suivent leurs cours en ligne ou dans des abris souterrains, des familles dorment dans le métro pour se protéger des attaques aériennes, les appartements endommagés ne sont que sommairement réparés. La guerre ne se limite pas au front. Elle affecte profondément le quotidien de la population.



Plus d'informations :
➔ osar.ch/ukraine

La guerre régit le quotidien

D'après le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au moins 1272 personnes civiles ont été tuées et 6871 blessées rien qu'entre décembre 2025 et mai 2026. Au moins 21 personnes ont perdu la vie et plus de 90 ont été blessées lors des violentes attaques nocturnes du 2 juillet 2026. Après les attaques sur Ternopil à l'ouest de l'Ukraine en novembre 2025, le HCR estime qu'aucune partie du pays n'est sûre.

L'environnement et les infrastructures sont également touchés. Les installations industrielles détruites, les réseaux d'eau et d'assainissement endommagés, ainsi que les mines et les munitions non explosées polluent les sols et les cours d'eau. Des millions de personnes ont dû s'exiler ou vivent dans des logements sinistrés. Les attaques contre les installations d'énergie provoquent des coupures de courant, de chauffage et d'eau.



Les nombreuses attaques contre les infrastructures énergétiques compliquent la vie quotidienne en Ukraine et menacent la population civile presque quotidiennement – et ce depuis bientôt cinq ans ! Stations service détruite à Kharkiv, mai 2026.

Quelles sont les sources de données ?

Le centre d'observation autonome ACLED collecte des données en temps réel et des analyses relatives aux conflits violents et aux mouvements de protestation dans le monde entier. Le «Ukraine Conflict Monitor» comporte une carte interactive, un fichier de données structuré et des rapports hebdomadaires sur la situation.

ACLED, 03.07.2026 :

➤ bit.ly/conflict-monitor-ukraine

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a rassemblé des faits sur la situation des droits humains et sur les attaques perpétrées contre l'infrastructure énergétique ukrainienne entre le 1^{er} décembre 2025 et le 31 mai 2026.

HCDH, 29.06.2026 :

➤ bit.ly/humanrights-ukraine

Depuis novembre 2025, l'Ukraine est divisée en régions où le retour est considéré comme raisonnablement exigible et d'autres où il ne l'est pas. La SRF a mené des recherches sur les personnes réfugiées d'Ukraine concernées vivant en Suisse.

SRF, 10.04.2026 :

➤ bit.ly/s-status-srf

TRIBUNE

Montée de la répression en Russie

Tandis que le Kremlin envoie des missiles et des drones sur Kiev, il accentue la répression sur sa population civile. Afin de museler encore les critiques, les autorités ont considérablement durci la censure et la surveillance. Nombre de personnes et d'organisations critiques, dont presque tous les médias indépendants, sont désormais répertoriées comme «agents étrangers» ou «indésirables». Les poursuites pénales des personnes qui s'opposent au régime ou à la guerre sont en progression constante. Les arrestations arbitraires fondées sur des accusations fantaisistes ne sont pas rares. Selon Human Rights Watch, le nombre d'emprisonnements politiques a dépassé la barre des 1200 l'an dernier. Les personnes arrêtées risquent de subir des tortures ou d'autres mauvais traitements, de se voir refuser des soins médicaux et d'être coupées de l'extérieur.

En Russie, s'opposer à la guerre, c'est mettre sa vie en jeu. Pourtant, des personnes continuent de braver l'interdit. Le danger encouru, même en exil, est difficilement imaginable. Ces voix méritent d'être entendues pour que l'espoir d'une Russie démocratique et pacifique perdure.



KONSTANZE BURKARD,
RESPONSABLE DU
DÉPARTEMENT COMMUNICATION
ET RECHERCHE DE FONDS

Le rôle central de la représentation juridique pour les personnes LGBTQI+

Selon une étude réalisée par les universités de Lausanne et de Neuchâtel sur 44 406 jugements du Tribunal administratif fédéral (TAF), la représentation juridique fait toute la différence pour les personnes LGBTQI+ qui déposent un recours contre le rejet de leur demande de protection.

PAR KARIN MATHYS, SPÉCIALISTE EN COMMUNICATION, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Pour octroyer une protection, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) doit être convaincu que les personnes requérantes sont gravement menacées à titre personnel dans leur pays d'origine. Or, les personnes réfugiées LGBTQI+ ont souvent du mal à en apporter la preuve, car, pour se protéger ou même survivre, elles doivent généralement cacher leur orientation sexuelle ou leur identité de genre à leur famille, à la société ou aux autorités de leur pays. L'octroi de la protection dépend de l'évaluation de la crédibilité de leur récit par le SEM.

Le rôle déterminant de la représentation juridique

En cas de rejet de la demande, un recours peut être déposé devant le Tribunal administratif fédéral (TAF). Lorsque l'argument sur lequel le SEM a fondé sa décision d'in vraisemblance du récit est contesté, les juges doivent vérifier une nouvelle fois la crédibilité du récit.

et 2023, la représentation juridique augmente considérablement les chances de décision positive, notamment dans les cas liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Même si le droit d'asile reconnaît aujourd'hui la persécution pour cause d'orientation sexuelle et d'identité de genre, la crédibilité des personnes LGBTQI+ est encore régulièrement mise en doute. Une représentation juridique spécialisée dans les besoins des personnes LGBTQI+ sait comment surmonter les difficultés particulières. Elle est en mesure de traduire les expériences et situations spécifiques des personnes réfugiées LGBTQI+ en « faits » et « arguments » recevables pour le tribunal.



Plus d'informations :
osar.ch/lgbtqi

Selon la récente étude de Jonathan Miaz (UNIL) et Mathis Schnell (UNINE) portant sur 44 406 jugements rendus par le TAF entre 2007



L'étude

L'étude des auteurs Jonathan Miaz et Mathis Schnell, des universités de Lausanne et de Neuchâtel, peut être consultée en anglais contre paiement ou avec un identifiant :

Schnell, M. and Miaz, J. (2025) Levelling the odds of LGBTIQ+ asylum seekers: the interaction of legal representation and credibility in asylum appeals in Switzerland, *European Journal of Politics and Gender*, Early View: ↗ bit.ly/studie-lgbtqi
Résumé: ↗ unil.ch/news/1780912006990

Les personnes LGBTIQ+ sont souvent confrontées à de nombreux obstacles liés au manque de compréhension tout au long de la procédure d'asile, en particulier lors des auditions.



Quelques
images du coup
d'envoi de notre
« Tour de Suisse
de l'humanité » à
Altdorf/UR.

ATELIER SUR LA LANGUE DES SIGNES

Un Tour de Suisse sans obstacle

Cette année, le coup d'envoi de notre Tour de Suisse de l'humanité a été donné à Altdorf, dans le canton d'Uri, à l'occasion de la Journée des personnes réfugiées 2026. Notre tente-livre géant sillonnera à nouveau les routes de Suisse pour faire entendre de nouvelles voix, découvrir des récits et des activités culturelles et artistiques. Le Tour passe près de chez vous? Venez nous voir et laissez-vous inspirer par les rencontres.

PAR LOUIS ZIMMANN, CAMPAIGNER OSAR

ENGAGEMENT

Photos: OSAR

A chaque étape, avec des organisations locales, des personnes réfugiées et des figures de la scène artistique et culturelle, nous proposons un programme varié, composé de séances d'information, de concerts, de lectures, d'ateliers et d'activités créatives. Du podcast sur l'intégration aux sessions de jam ouvertes à tous, en passant par les tournois de ping-pong et les ateliers de couture participatifs: il y en a pour tous les goûts, dans et autour de notre tente-livre.

«La participation sociale est possible uniquement si vraiment tout le monde peut s'exprimer.»

Apprendre à se comprendre...

Avec notre Tour de Suisse de l'humanité, nous voulons ouvrir des espaces de rencontre accessibles à tout le monde. Pour cela, il faut une langue commune et la possibilité de se comprendre, ce qui représente un défi particulier pour certaines personnes réfugiées, parfois sourdes, malentendantes ou malentendantes-malvoyantes. Au cours de leur procédure d'asile et processus d'intégration, elles se heurtent souvent, sans trouver un soutien adéquat, à des barrières linguistiques, financières et structurelles qui compliquent l'accès à l'information, aux prestations et à la participation sociale.

... en langue des signes

C'est pourquoi l'OSAR est ravie que le DIMA s'associe au Tour pour organiser à chaque étape des ateliers en langue des signes. Le DIMA, centre suisse de compétences pour personnes sourdes ayant ou non connu l'exil, propose depuis plus de 20 ans des cours de langue, des services de communication et une aide à l'intégration professionnelle des personnes réfugiées sourdes et malentendantes. Le travail du DIMA montre que pour être efficaces, la protection et l'intégration doivent tenir compte des différents besoins et profils. La participation sociale est possible uniquement si vraiment tout le monde peut s'exprimer.



Tour de Suisse de l'humanité: quand, où, quoi

Un programme passionnant à chaque étape :

Coire (<i>Alexanderplatz</i>)	20.08-22.08.26
Genève (<i>Pl. du Molard</i>)	27.08-29.08.26
Lugano (<i>Piazza Dante</i>)	04.09-06.09.26
Brigue (<i>Stadtplatz</i>)	18.09-20.09.26

Pour de plus amples informations :



Tour de Suisse de l'humanité:
osar.ch/tour-de-suisse-humanite-2026



Informations sur le DIMA –
 Bildung, Kommunikation
 und Integration:
dima-glz.ch

Formations continues pour accompagner les personnes RMNA

Les personnes requérantes d'asile mineures non accompagnées (RMNA) ont besoin d'un encadrement et d'un accompagnement compétents. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) transmet aux professionnels les connaissances nécessaires dans le cadre de deux formations continues.

PAR VERA ZISWILER, CODIRECTION FORMATION POUR ADULTES À L'OSAR

Pour apporter un accompagnement professionnel et adapté aux enfants et aux adolescents qui doivent affronter seuls la procédure d'asile, il est indispensable de disposer de solides connaissances spécialisées, allant des nombreux défis psychosociaux aux bases juridiques.

Transmettre de la compréhension et de la sécurité

À leur arrivée en Suisse, après un parcours d'exil souvent éprouvant, les RMNA ont besoin d'adultes qui les sécurisent et comprennent leur situation. Avec la formation continue « Fondamentaux pour le travail avec les RMNA », l'OSAR soutient les spécialistes dans cette tâche complexe. Elle explique la réalité vécue par les enfants et les jeunes personnes réfugiées, les conséquences de l'exil et les traumatismes ainsi que les difficultés liées à l'adolescence. Le cours crée aussi un espace pour réfléchir à son propre rôle et pour développer des possibilités d'action afin d'optimiser l'accompagnement des jeunes.

Connaître les droits – façonner l'avenir

La formation « Situation juridique des RMNA » aborde les principales bases légales et les droits spécifiques des RMNA dans la procédure d'asile. Les thèmes tels que le bien-être de l'enfant,

la Convention relative aux droits de l'enfant, l'estimation de l'âge ou les perspectives après une décision d'asile sont abordés sous l'angle de la pratique.

En Suisse romande, il n'y aura plus de formations sur le thème des personnes requérantes d'asile mineures non accompagnées en 2026. Les formations prévues pour 2027 seront annoncées sur notre site web à la fin de l'année.

Nos prochaines formations continues en allemand se dérouleront :

20 octobre 2026

Situation juridique des RMNA

3 décembre 2026

Fondamentaux pour le travail avec les RMNA



Plus d'informations :

➔ osar.ch/formations-continues-generales

Clarté et sécurité pour vous et vos proches

Comment régler ma succession de manière claire et équitable? Comment assurer la sécurité financière de mes proches et éviter les conflits? Lors de notre séance d'information, vous découvrirez les points essentiels concernant le testament, le mandat pour cause d'incapacité et les directives anticipées. L'OSAR vous propose une présentation des prescriptions actuelles, compréhensible et axée sur la pratique, qui répondra à vos questions et souhaits personnels.

PAR REMO GUBLER ET GERD BERKI, COLLECTE DE FONDS OSAR

SERVICE

La planification successorale permet d'une part de clarifier la situation et d'offrir à ses proches une certaine garantie le moment venu. D'autre part, elle donne un sentiment de sécurité. Un testament ou les directives anticipées sont une précaution efficace pour éviter les conflits juridiques et le flou. S'informer permet d'organiser sa succession en connaissance de cause et de garantir le respect de ses dernières volontés. Anticiper ce moment apporte soulagement et apaisement.

Notre intervenant

François Logoz, docteur en droit, spécialiste FSA en droit des successions et notaire à l'étude Gross & Associés de Lausanne, expliquera les points importants à prendre en compte lors de la rédaction d'un testament. Il abordera également d'autres thèmes centraux tels que les mandats pour cause d'incapacité et les directives anticipées. Grâce à sa longue expérience en planification successorale, François Logoz exposera différentes possibilités et répondra aux questions de manière neutre et compétente.

Des réponses à vos questions

Durant la pause, vous pourrez soumettre vos questions par écrit en tout anonymat. Maître Logoz y répondra pendant la ronde des questions-réponses. Par expérience, cette partie est très utile, car vous recevez des réponses concrètes à votre situation personnelle.

Merci à vous

Vos dons réguliers à notre organisation nous permettent d'aider des personnes dans le besoin. Pour vous remercier de votre générosité, nous vous invitons à cette séance d'information exclusive consacrée à la planification successorale.

La révision du droit des successions entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 comporte des changements importants. Lors de cette séance d'information, vous découvrirez les points essentiels concernant le testament, le mandat pour cause d'incapacité et les directives anticipées. Maître Logoz, docteur en droit, spécialiste du droit des successions et notaire à Lausanne, détaillera les points principaux et répondra à vos questions.

« Succession, mandats en cas d'incapacité d'exercer les droits civils et mesures de prévoyance réglementées – des outils pour votre sérénité »

Judi 1^{er} octobre 2026

De 14h00 à 17h00

Plateforme 10, Pl de la Gare 16/17,
1003 Lausanne

Inscription (places limitées):
Mail: remo.gubler@fluechtlingshilfe.ch
Tél.: 031 370 75 75

Hier

Aujourd'hui

Mon histoire

« J'ai grandi dans une exploitation familiale avec des chevaux, des vaches, des poules et des canards. Dès mon enfance, j'aidais mes parents et je travaillais beaucoup. Dans la forêt voisine, nous cueillions des myrtilles et des champignons. Les souvenirs de mon enfance m'aident, aujourd'hui encore, à rester forte et à croire en un avenir meilleur. En Ukraine, j'ai d'abord travaillé comme enseignante, puis comme responsable administrative dans un restaurant. J'organisais des mariages, des anniversaires et des fêtes, et j'étais responsable du personnel.

Mon arrivée en Suisse a été difficile, beaucoup de choses étaient nouvelles pour moi. Je ne savais pas ce qui se passait en Ukraine et j'ai beaucoup pleuré au début. Depuis mon arrivée, je vis chez ma cousine à Bâle. Elle vit en Suisse depuis longtemps déjà pour des raisons professionnelles.

Malgré la guerre dans mon pays, je vais bien aujourd'hui. Mon activité dans le cadre du programme textile de l'Armée du Salut à Bâle m'apporte un soutien et une structure quotidienne. Je peux aussi rire à nouveau, surtout des bonnes blagues, des enfants drôles ou des animaux. »



Programme textile à Bâle –
Armée du Salut :

➔ [armedusalut.ch/offre/
programme-textile-a-bale](https://armedusalut.ch/offre/programme-textile-a-bale)

Pays d'origine _____

Âge _____

J'aime manger _____

J'ai peur _____

Durant mon temps libre _____

Ma devise _____

Mes activités
préférées sont _____

Ma Suisse _____

Alona Horodenets

PHOTOS ET TEXTE :

JONAS HÄNGGI, DIGITAL CONTENT MANAGER ET RÉDACTEUR

Ukraine (en Suisse depuis quatre ans)

49 ans

des fruits, par exemple les fraises, les bananes et les cerises, ou des légumes comme les radis, le chou-rave et les concombres, de préférence frais en salade.

qu'il arrive quelque chose à ma famille en Ukraine.

j'aime bien aller nager dans le Rhin en été.

« Sois aimable, et les gens t'apprécieront.
Et fais le bien autour de toi. »

1. Le yoga
2. La pâtisserie
3. Écouter de la musique, en particulier la musique folklorique ukrainienne.



« La Suisse est devenue mon deuxième domicile. À Bâle, je me sens comme chez moi. »

Demain

« J'espère que la guerre prendra bientôt fin et que l'Ukraine l'emportera. J'aimerais aussi retrouver un travail, de préférence dans un endroit où je pourrais mettre ma créativité à profit. Peut-être dans un atelier, une école enfantine ou une école. J'aimerais encore améliorer un peu mon allemand, car j'aimerais mieux communiquer avec ceux qui m'entourent. Et j'aimerais beaucoup repartir en voyage pour découvrir davantage le monde. »

Alona

Planète Exil



N° 114, août 2026



« Sois aimable,
et les gens
t'apprécieront. »



ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS